Laurence Rossignol
Communiqué de presse
Le 28/03/2024 16:15

Laurence Rossignol et plusieurs sénateurs et sénatrices socialistes appellent à mettre fin aux discriminations faites aux enfants.

Depuis quelques mois, les enfants font l'objet d'une intolérance de plus en plus assumée et le concept des lieux « sans enfants » se banalise. Les enfants irriteraient ou dérangeraient les adultes au point de les exclure de différents lieux collectifs. C'est un symptôme d'une société de plus en plus intolérante qui pousse l'entre-soi à son maximum.

En réponse, j'ai rédigé une proposition de loi visant à reconnaitre la minorité comme un facteur de discrimination pour promouvoir une société ouverte aux enfants.

Le code pénal sanctionne de nombreuses discriminations, mais celle qui vise l'âge est souvent comprise comme protégeant les plus âgés.

La proposition de loi reconnaît la discrimination envers les enfants et doit contribuer à mettre un terme à cette tendance avant qu'elle ne prenne davantage d'ampleur.

À l'heure où les questions de natalité sont convoquées dans le débat public, commençons par affirmer que les enfants sont bienvenus dans nos vies.

Cette proposition de loi vise donc à amender l'article 225-1 du code pénal en précisant que les enfants (et leurs familles par voie de conséquences) ne peuvent faire l'objet de discriminations, à l'exception d'exigences spécifiques liées à leur sécurité ou à leur incapacité civile.

Les enfants jouent, courent et font du bruit. Ce ne sont pas des adultes en miniature. Mais c'est au contact des adultes qu'ils grandissent et apprennent les règles qui les structureront plus tard.

Laurence Rossignol

CONTACTS

Sara — Collaboratrice parlementaire
Laurence Rossignol
01 42 34 29 54 · l.rossignol@senat.fr

Anna Berreby — Chargée de relations presses
0612031765 · anna@mabe.agency